

PRESENTATION

L'ACEPP ADeHL, organisme de formation agréé par la préfecture sous le n°82070048807, propose un programme de formation continue « Petite Enfance » en constante évolution, conçu avec ses relais et adhérents, élaboré en appui sur la commission formation de la fédération.

Nos formations s'articulent autour des valeurs fondatrices de l'ACEPP :

- ♣ L'accueil et l'éveil de l'enfant sont la raison d'être de tout lieu d'accueil.*
- ♣ Les parents sont et restent les premiers éducateurs de l'enfant.*
- ♣ Les Professionnels sont les garants de la qualité de l'accueil et les organisateurs de la vie quotidienne.*

En 2014, ce programme prolonge les actions principales de développement de l'ACEPP ADeHL, notamment :

- ♣ La convention d'objectifs et de moyens conclue entre la CAF de l'Ardèche, le Conseil Général, la MSA et l'ACEPP ADeHL qui vise particulièrement à la mise en place d'une dynamique pérenne pour un accueil de qualité dans les EAJE de l'Ardèche dans le cadre du Contrat Enfance jeunesse Départemental.*

Nos formations sont un levier pour travailler sur la question de

l'accueil « des Tout-petits »

elles sont conçues pour :

- ♣ Répondre à tous les aspects techniques et pédagogiques des établissements d'accueil de la petite enfance, en lien avec les pratiques professionnelles, l'évolution des mesures sociales, politiques et financières en matière d'accueil de la petite enfance.*
- ♣ Développer les connaissances et les compétences professionnelles dans les champs éducatif, sanitaire et social et en matières de psychologie, d'éveil, de direction d'équipe, ...*
- ♣ Favoriser les échanges de savoir-faire, savoir être et d'outils entre professionnels des différents établissements d'accueil afin de mener une réflexion sur sa propre pratique et ainsi participer à son évolution et à celle de son établissement, à la lumière des réglementations en vigueur et des expériences de chacun.*



CONDITIONS GENERALES

Public

Nos formations s'adressent aux :

- ✎ Professionnels œuvrant dans le champ de la petite enfance (*multi accueil, microstructure, ludothèque, lieu d'accueil enfants parents, service itinérant, lieu passerelle, accueil de loisirs, relais assistantes maternelles*)
- ✎ Parents bénévoles des établissements

Elles sont organisées sous la forme de modules courts et les groupes sont limités à 12 ou 14 personnes, pour favoriser la qualité des échanges, le partage et la transmission.

Les Intervenants

Les formateurs et intervenants présentent des parcours professionnels diversifiés et complémentaires. Leurs interventions sont fondées sur l'articulation entre les transmissions d'expériences, la prise en compte du contexte et des pratiques spécifiques et l'apport de connaissances théoriques.

Coûts de Formation

Les coûts pédagogiques et les frais engagés par les salariés pour les départs en formation peuvent être pris en charge par votre Organisme Collecteur Paritaire Agréé (Unifformation ou autre). Pour connaître les règles et les procédures de prise en charge des formations par votre OPCA, contactez-le au préalable.

Modalité d'inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer impérativement à l'ACEPP ADeHL avant le **31 janvier 2014**. (Ce bulletin vaut pour engagement)

Un acompte de 20% du prix de formation sera demandé à l'inscription.

L'ACEPP ADeHL se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage si l'effectif est insuffisant.

Toute annulation du fait de la structure doit être communiquée par écrit. Si une annulation intervient moins de 14 jours avant le début de la formation, l'ACEPP ADeHL se réserve le droit de facturer tout ou partie du coût de la formation.

Dans le mois qui précède la formation, une convention de formation est adressée à l'employeur, suivie d'une convocation avant le démarrage de l'action, indiquant les lieux, les horaires et le plan d'accès.

A l'issue de la formation, l'ACEPP ADeHL adresse à la structure employeur une facture accompagnée d'une attestation de présence par participant.

Tarif

Le tarif adhérent sera appliqué en fonction des adhésions 2013.

